

Les enseignants de l'école en grève le 19 mars : pourquoi ?

Chers parents,

Les enseignants sont aujourd'hui très inquiets d'une nouvelle loi du ministre de l'Education Nationale appelée « Loi pour l'école de la confiance ». Cette loi constituera une vraie dégradation pour l'école Publique. Voici un résumé qui vous permettra de mieux comprendre la mobilisation actuelle qui débutera ce mardi 19 mars par une grève, et continuera le samedi 30 mars, nous l'espérons avec vous.

Article 1

Restriction du droit d'expression des enseignants qui ne pourront plus alerter sur les dysfonctionnements qu'ils constatent dans l'éducation nationale.

Article 4 bis

Obligation pour les communes de financer la scolarisation des élèves dès l'âge de 3 ans dans les écoles privées. Le financement des écoles publiques sera donc diminué.

Article 6

Possibilité de regrouper des écoles avec le collège de secteur. Plus qu'un seul établissement scolaire de la maternelle à la 3ème, dirigé par le principal du collège, assisté d'un directeur adjoint en charge de toutes les écoles primaires rattachées au collège. Les actuels directeurs d'école disparaîtraient et le collège deviendrait le seul interlocuteur des familles.

Article 14

Réforme de la formation des Enseignants dans laquelle les étudiants en 2e année de licence pourront être en charge de classe et remplacer les enseignants absents alors qu'ils ne seront pas encore formés.

Nous, enseignant·es de l'école, nous nous battons pour exiger des conditions d'apprentissages décentes pour nos élèves et permettre la réussite de tous !

Nous comptons sur votre soutien et espérons pouvoir compter sur vous dans les prochaines mobilisations à venir.

L'équipe enseignante